

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux d'une pose d'appuis pour la fibre optique réalisé par l'entreprise THD 59/62,  
75 allée de Suède, 62223 FEUCHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et  
prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux au 13 Avenue Bernard Chochoy  
du **Lundi 6 Mars 2023 au Vendredi 7 Avril 2023**.

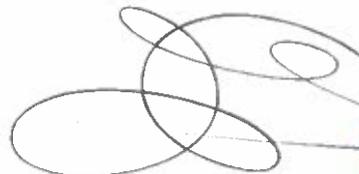
**Article 2** : La vitesse sera limitée à 30km/h et si nécessaire un alternat par feux tricolores.

**Article 3** : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par l'entreprise  
THD 59/62

**Article 5** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de  
Lumbres,  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise THD 59/62,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 24 Février 2023

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



Acte rendu exécutoire

le **27 FEV. 2023**